

Date de dépôt : 12 avril 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité du bureau du délégué aux violences domestiques pour l'année 2009

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 6, alinéa 4, de la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (F 1 30 – ci-après : LVD), le délégué aux violences domestiques a adressé son rapport au Conseil d'Etat pour l'année 2009.

L'année 2009 fut une année importante pour le bureau du délégué aux violences domestiques (ci-après : BVD) car de nombreux objectifs de grande ampleur ont été réalisés. Parmi ceux-ci, et conformément à son souhait de tout mettre en œuvre pour favoriser l'éloignement des auteurs de violences domestiques du domicile conjugal et familial, le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 18 novembre 2009, a approuvé un projet de modification de l'article 8 « Mesure d'éloignement administratif » de la LVD, présenté par le BVD, qu'il a ensuite transmis au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a également décidé de modifier le règlement fixant le tarif des greffes en matière civile concernant l'article 28b « violences, menaces ou harcèlement » du code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS) afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les personnes victimes de violences domestiques, mariées ou non mariées. Le Conseil d'Etat souhaite que cette modification encourage les personnes victimes de violences domestiques à entreprendre une telle démarche.

La mise en place de l'observatoire genevois des violences domestiques s'est également poursuivie. L'année 2009 a permis l'implémentation du projet auprès de plusieurs institutions partenaires, publiques ou privées. Des données statistiques 2009 issues de certaines de ces institutions pourront être utilisées pour des tests. Dès 2012, le Conseil d'Etat sera à même de diffuser les premières données statistiques annuelles cantonales en matière de violences domestiques.

L'inauguration de la ligne téléphonique « violences domestiques 0840 110 110 » fut un autre temps fort de l'année 2009. Profitant de la campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques orchestrée par la Conférence latine contre les violences domestiques (ci-après : CLVD) et déployée du 25 novembre au 8 décembre 2009 dans l'ensemble des cantons romands et dans celui de Berne, le numéro de téléphone « 0840 110 110 » est apparu pour la première fois dans les rues genevoises. Le BVD et la commission consultative sur les violences domestiques (ci après : CCVD) ont jugé opportun que le canton de Genève s'équipe d'une ligne téléphonique violences domestiques ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, destinée aux personnes victimes, auteurs et témoins de violences domestiques. Grâce à ce nouvel outil, les personnes hésitantes à franchir le seuil d'une institution spécialisée dans ce domaine peuvent se confier anonymement à un-e écoutant-e et ainsi sortir de leur isolement physique, social et/ou psychologique. Si nécessaire, l'appellant-e peut être orienté-e vers une structure d'aide adaptée du réseau violences domestiques. C'est l'association La Main Tendue, sur proposition du BVD, qui a accepté de remplir cette nouvelle prestation. Conscients de l'importance de faire connaître cette ligne téléphonique à l'ensemble de la population genevoise, le BVD et le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) ont prévu une nouvelle campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques qui aura lieu durant l'année 2010.

Considérant l'ampleur des tâches réalisées en matière de prévention des violences domestiques depuis de nombreuses années, et en particulier durant la législature 2005-2009, le Conseil d'Etat tient à adresser ses sincères félicitations et remerciements à l'ensemble des partenaires engagés dans cette lutte et plus particulièrement aux institutions membres de la CCVD qui accompagnent les travaux du BVD.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexe : rapport d'activités du bureau du délégué aux violences domestiques pour l'année 2009

Rapport d'activités du bureau du délégué aux violences domestiques pour l'année 2009

Depuis trois ans, le BVD s'est doté d'une organisation optimale¹ afin de réaliser les tâches confiées par le Conseil d'Etat. Il collabore étroitement avec son comité scientifique² et avec les membres de la CCVD, de la CLVD³, de la Conférence des services cantonaux d'intervention, des projets d'intervention et des services de lutte contre la violence domestique en Suisse⁴.

Afin de favoriser l'accès des informations aux personnes en prise avec les violences domestiques, le BVD dispose d'un site internet, traduit en 7 langues, en particulier les parties relatives aux « informations juridiques » et à « l'aide d'urgence »⁵.

Le BVD est rattaché à l'office des droits humains depuis le 1^{er} avril 2008⁶, du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)⁷.

1. L'équipe du bureau du délégué aux violences domestiques

Le BVD est composé de 7 collaborateurs et collaboratrices, tous et toutes à temps partiel. Depuis le 1^{er} juin 2009, le délégué et son adjointe bénéficient d'un contrat d'employé à durée indéterminée. Les autres membres du BVD ont un contrat d'auxiliaire à durée déterminée (au mois ou à la facture), de stagiaire bénévole ou bénéficient d'un programme cantonal d'emploi et de formation.

¹ Rapports d'activités 2007 et 2008 du BVD (www.ge.ch/violences-domestiques/publications)

² Organisation mondiale de la santé, secteur prévention des violences interpersonnelles, & Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne.

³ Rapport d'activité 2008 (www.ge.ch/violences-domestiques/publications)

⁴ www.ebg.admin.ch/themen/00009/00089/00095/00123/index.html?lang=fr

⁵ www.ge.ch/violences-domestiques

⁶ L'ODH comprend également le bureau de l'intégration des étrangers, le service de la solidarité internationale et le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (www.ge.ch/odh)

⁷ www.ge.ch/dspe

- M. David Bourgoz, délégué aux violences domestiques
- M^{me} Florence Merenda, adjointe du délégué
- M^{me} Carole Argand, secrétaire
- M^{me} Christelle Mandallaz, coordinatrice et animatrice des Forums violences domestiques.
- M^{me} Sophie Rossillion, statisticienne⁸
- M. Thomas Tichy, chargé de projet⁹
- M. Aliou Diouf, chargé de projet¹⁰
- M^{me} Yolka Mendoza Rosillo, secrétaire¹¹

La précarité de certains contrats pousse le BVD, pour la seconde année consécutive, à faire valoir le besoin de renforcer son équipe avec au moins une personne en contrat stable, chargée des tâches administratives et de secrétariat inhérentes au bon fonctionnement du service.

2. La commission consultative sur les violences domestiques (CCVD)

La CCVD a été présidée par M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du département des institutions. Elle a été composée de 22 membres¹². De la CCVD sont issus un comité et trois sous-commissions¹³. Le délégué et la directrice générale de l'office des droits humains assistent aux travaux. Le secrétariat est assuré par le BVD.

Les travaux de la CCVD durant l'année 2009

- La CCVD s'est réunie à quatre reprises. Elle a traité, entre autres, du projet de modification de la loi sur les violences domestiques¹⁴, de la médiation pénale en situation de violences domestiques¹⁵, de la mise en place de la ligne téléphonique « violences domestiques 0840 110 110 » et des campagnes d'information et de prévention contre les violences

⁸ Dès le 01.03.09.

⁹ Dès le 16.03.09.

¹⁰ Du 02.02.09 au 31.03.09.

¹¹ Dès le 08.12.09.

¹² www.ge.ch/violences-domestiques/commission-consultative/membres-commission-consultative/

¹³ www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_f1_30p03.html

¹⁴ www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10582.pdf

¹⁵ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/mediation-penale-2009.pdf

domestiques 2009¹⁶ et 2010. Elle a également reçu la cheffe de la police, M^{me} Monica Bonfanti, au sujet du projet de modification de la loi sur les violences domestiques, le président du Tribunal de première instance, M. David Robert, au sujet de l'application de l'article 28b CCS « Violence, menace ou harcèlement » et le procureur général du canton de Genève, M. Zappelli. Avec ce dernier, les données statistiques « violences domestiques 2008 » issues du Parquet ont été abordées et discutées ainsi que de nombreuses questions provenant des membres de la CCVD.

- Placé sous la responsabilité du délégué, le comité s'est réuni à 7 reprises. Ses membres ont participé activement à la mise en place de la ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 » en participant, par exemple, aux modules de sensibilisation violences domestiques destinés aux écoutant-e-s de cette ligne. Il a aussi approfondi le sujet de la médiation pénale avant qu'il soit discuté en CCVD et a reçu, à cette occasion, des représentant-e-s de la maison genevoise des médiations¹⁷. Dans ce cadre, les questions suivantes ont également été abordées : l'exercice du droit de visite accordé aux parents en situation de violences domestiques et/ou conjugales ainsi que les apports et limites des Points de rencontres dans cette problématique. M. Bernard Hofstetter, directeur des Points de Rencontres Saint-Victor et Liotard¹⁸ a participé à une séance afin de présenter leurs pratiques. Enfin, le comité a abordé la possible modification du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile lors de l'évocation de l'article 28b CCS.
- Les trois sous-commissions – « mesures d'éloignement administratif », « information-prévention » et « outillages des professionnel-le-s » – ont poursuivi leurs travaux et grâce à elles, plusieurs projets ont abouti. La sous-commission « mesures d'éloignement administratif » s'est réunie à 15 reprises et s'est dissoute suite à l'adoption le 18 novembre 2009 du projet de loi modifiant la loi sur les violences domestiques par le Conseil d'Etat. Ce dernier a ensuite transmis le projet au Grand Conseil¹⁹. La sous-commission « information-prévention », dirigée par le BVD et le SPPE, s'est réunie à six reprises. Elle a participé à la campagne d'information et de prévention 2009 de la CLVD²⁰ et a mis au point le concept de la campagne d'information et de prévention qui aura lieu en

¹⁶ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/Affiches_Conference_latine.pdf

¹⁷ www.mediation-mgem.ch

¹⁸ www.foj.ch/secteurs/index.htm

¹⁹ www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10582.pdf

²⁰ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/Affiches_Conference_latine.pdf

2010. La sous-commission « outillages des professionnel-le-s »²¹ s'est réunie à six reprises et a pu approfondir ses travaux. Elle a dû malheureusement les suspendre dès septembre 2009, faute de ressources au sein du BVD. Ils devraient reprendre pendant le premier trimestre 2010.

3. L'observatoire genevois des violences domestiques

Préconisé par l'OMS²², l'observatoire a pour visée de renseigner annuellement le canton de Genève sur l'ampleur du phénomène « violences domestiques », ses caractéristiques et son évolution.

Défini dès 2007 dans ses objectifs et ses concepts²³, il a été l'occasion en 2008 de l'établissement d'un langage commun entre les institutions partenaires²⁴, puis a fait l'objet d'un arrêté²⁵, le Conseil d'Etat ayant ainsi autorisé formellement sa création, avec l'aval de cinq départements co-rapporteurs.

2009 a permis l'implémentation du projet, auprès de plusieurs institutions partenaires, publiques ou privées. Les différences de taille, de mission et d'organisation informatique au sein de ces dernières ont justifié la mise en place de deux méthodes distinctes de recueil de données, partageant néanmoins la même formule d'anonymisation et alimentant au final le même fichier statistique. Une première méthode a consisté en la mise à disposition de six institutions privées d'une petite application « violences domestiques ». Occasionnant une saisie à double des prises en charge pour violence domestique, elle offre un cadre de saisie contrôlé très simplifié, intégrant la mise en forme des données pour l'observatoire.

D'un autre côté, quatre institutions de plus grande taille, privées ou étatiques, ont mis en place au sein de leur logiciel les ajustements nécessaires à l'observatoire, puis programmé une extraction de données. D'autres joindront le projet en 2010 selon la même formule.

²¹ Voir rapport d'activité 2008 (www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/-rapport-d-activites-2008.pdf)

²² Krug, E, Dahlberg, L. Mercy, J., Zwi, A., Lozano-Ascencio, R (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève: Organisation mondiale de la santé. (http://whqlibdoc.who.int/publications/2002/9242545619_fre.pdf)

²³ Se référer au rapport d'activité 2007 du BVD (www.ge.ch/violences-domestiques/publications)

²⁴ Se référer au rapport d'activité 2008 du BVD (www.ge.ch/violences-domestiques/publications)

²⁵ www.geneve.ch/violences-domestiques/doc/publications/arrete_conseil_etat_08.pdf

Tous les travaux informatiques ont été réalisés avec l'aide du service des systèmes d'information, de la logistique et d'organisation (SILO) du DSPE et le soutien financier du BVD.

Des données 2009 issues de certaines de ces institutions ont pu être utilisées pour des tests. A cet effet, et dans un but ultérieur de traitement statistique des données, une ressource à 20% en la personne d'une statisticienne formée par l'OCSTAT, a été octroyée pour le projet dès le 1^{er} mars 2009.

La collaboration du BVD avec le pouvoir judiciaire s'est poursuivie en vue d'une intégration future de ses données à l'observatoire. Des améliorations liées aux violences domestiques ont été apportées au sein de la base de données de l'institution. De plus, le procureur général a présenté à la CCVD les statistiques du Parquet en matière de violences domestiques pour l'année 2008.

Les premiers résultats partiels sont attendus début 2010 et concerneront le 2^e semestre 2009. Un comité d'interprétation sera mis en place dans un but d'analyse et de diffusion des résultats.

4. L'éloignement des auteurs de violences domestiques du domicile conjugal et familial

Le canton de Genève est acquis à la nécessité d'éloigner ou d'expulser les personnes auteurs d'actes de violences domestiques du domicile conjugal ou familial afin de favoriser le maintien, chez elles, des personnes victimes et de leurs enfants.

Il est constaté que le Pouvoir judiciaire, en particulier le Parquet et les juges d'instruction, prennent aujourd'hui plus facilement ce type de décision. Il est également visible que le Tribunal de première instance suit le même chemin et ce, depuis la modification de l'article 28b CCS, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Le BVD souhaite que le Pouvoir judiciaire établisse des statistiques dans le domaine de l'éloignement judiciaire afin que cette évolution soit mesurable sur plusieurs années.

4.1. La mesure d'éloignement administratif (MEA)

Comme relaté lors des deux précédents rapports d'activité du BVD, la police a prononcé peu de MEA, soit seulement 7 depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques (LVD). Afin d'y remédier, la sous-

commission « MEA »²⁶, constituée en 2008, a poursuivi ses travaux durant l'année 2009. Ceux-ci ont abouti à la préparation d'un projet de modification de la LVD accepté le 18 novembre 2009 par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil²⁷. Il vise la modification de l'article 8 « Mesure d'éloignement administratif » de la LVD. Les modifications proposées poursuivent les objectifs suivants:

- une meilleure lisibilité et systématique de la loi;
- la mise en place d'un concept d'intervention qui implique la police, le Pouvoir judiciaire et des institutions intégrées dans le réseau socio-thérapeutique genevois;
- une clarification et une simplification des procédures mises en œuvre par la police lors du prononcé de MEA;
- l'introduction d'une durée minimale de 12 jours avec la possibilité de prolongation pour justes motifs.

4.2. Article 28b CCS « Violences, menaces ou harcèlement »²⁸ – Modification du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile²⁹

Afin de ne pas entraver l'accès aux mesures de protection contre les violences domestiques fondées sur l'article 28b CCS, le Conseil d'Etat a décidé de réduire l'émolument de mise au rôle de 800 à 150 francs, par le biais d'une modification du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile, du 9 avril 1997 (RTGMC – E 3 05.10). Une égalité de traitement entre les personnes victimes de violences domestiques, que celles-ci soient mariées ou non mariées, est ainsi instaurée. Par ailleurs, concernant la question des mesures provisionnelles (art 28c CCS) sollicitées par un-e concubin-e ou hors des mesures protectrices de l'union conjugale, l'émolument de mise au rôle a également été réduit de 800 à 300 francs. Le Conseil d'Etat souhaite que ces modifications encouragent les victimes à entreprendre une telle démarche.

²⁶ Voir rapport d'activité 2008 (www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/rapport-d-activites-2008.pdf)

²⁷ www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10582.pdf

²⁸ www.admin.ch/ch/f/rs/210/a28b.html

²⁹ www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20091028.asp

5. Les Forums Violences Domestiques

Les Forums Violences Domestiques (ci après FVD)³⁰ constituent une plate-forme de sensibilisation, de formation et de discussion qui s'adresse à un très large public de professionnel-le-s genevois-e-s concerné-e-s par la thématique des violences domestiques³¹. Ils favorisent la diffusion de connaissances, la transmission d'informations, le transfert de compétences et la réflexion. Chacun porte sur une thématique ciblée. Ils ont lieu deux fois par année et sont gratuits. Afin de garder une trace écrite, des actes sont distribués aux participant-e-s et sont publiés sur le site internet du BVD.

5.1. « *Recrudescence des violences perpétrées par des adolescents dans un contexte intrafamilial ou une relation de couple: fiction ou réalité?* »³²

Le 3^{ème} FVD a réuni 330 professionnel-le-s genevois-e-s, dans la salle Geisendorf. Il a été organisé avec le département de l'instruction publique et ouvert par le conseiller d'Etat chargé de ce département, M. Charles Beer. Un riche parterre de conférenciers et de conférencières réunissant sociologues, psychiatres et pédopsychiatres, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, chef-fe-s de brigade de police ou encore médecins ont abordé le sujet d'un point de vue théorique ou au plus près de leur pratique, favorisant ainsi une réflexion multidisciplinaire sur un thème complexe. Les actes de ce forum sont publiés sur le site internet du BVD³³.

5.2. « *Et si l'on parlait différemment de la violence domestique ?* »³⁴

Le 4^{ème} FVD a fait salle comble³⁵ avec 330 personnes issues des milieux professionnels genevois concernés. Il avait pour ambition de questionner les prémisses sur lesquelles nos pratiques professionnelles se basent, voire les idées préconçues qui nous influencent au quotidien. Par cette prise de recul, il a permis une interrogation sur ce qui motive certaines de nos perceptions et sur nos a priori en matière de violences domestiques. Il a autant suscité la

³⁰ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/01-02-08.pdf

³¹ www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f1_30.html (art. 5, al. 1-2)

³² www.geneve.ch/violences-domestiques/actualites/?rubrique=23-04-09

³³ www.geneve.ch/violences-domestiques/publications/

³⁴ www.geneve.ch/violences-domestiques/actualites/?rubrique=08-10-09

³⁵ Le 4^{ème} Forum s'est également déroulé à la Salle Geisendorf.

déconstruction de certaines idées que l'élaboration de nouvelles. Les actes de ce forum sont publiés sur le site internet du BVD³⁶.

Depuis leur création, les FVD font l'objet d'une évaluation qualitative par les participant-e-s. Leur qualité et leur adéquation ont ainsi pu être mises en évidence.

6. La ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 »³⁷

Les réflexions occasionnées lors de la mise en place des campagnes d'information et de prévention ont mis en évidence la nécessité pour le canton de Genève de s'équiper d'une ligne téléphonique destinée aux personnes victimes, auteurs et témoins de violences domestiques. Grâce à ce nouvel outil, les personnes hésitant à franchir le seuil d'une institution spécialisée dans ce domaine peuvent se confier anonymement à un-e écoutant-e et ainsi sortir de leur possible isolement physique, social et/ou psychologique. Si nécessaire, l'appelant-e peut être orienté-e vers une structure d'aide adaptée du réseau violences domestiques.

Le BVD a souhaité collaborer avec l'association La Main Tendue qui a accepté de fournir cette nouvelle prestation. Active depuis le 25 novembre 2009³⁸, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 » fonctionne 7 jours sur 7, 24h / 24h.

Cette association se révèle être le partenaire idéal pour ce projet car les écoutant-e-s, bénévoles formés à l'écoute active, reçoivent déjà de nombreux appels ayant trait à des difficultés conjugales et familiales. De plus, ils peuvent participer chaque année à une sensibilisation sur le thème des violences conjugales. Lors de la mise en place de cette nouvelle ligne téléphonique, la Main Tendue a souhaité que les écoutant-e-s accroissent leurs connaissances, ce qui a permis la mise en place de trois modules de sensibilisation en collaboration avec le BVD et les membres du comité de la CCVD. Une « carte d'orientation violences domestiques », créée par le BVD, avec l'aide du comité, lui a aussi été remise. Un recueil de statistiques sur le nombre d'appels et leur spécificité a également été mis en place.

³⁶ www.geneve.ch/violences-domestiques/publications/

³⁷ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/Affiches_Conference_latine.pdf

³⁸ Article de la Tribune de Genève du 24 novembre 2009 - www.tdg.ch/geneve/actu/0840-110-110-contre-violence-domestique-2009-11-23

L'utilisation d'une structure existante a également permis de maintenir les coûts au niveau très raisonnable de 25 000 F pour l'année 2010. Le projet fera l'objet d'une évaluation approfondie au 4^e trimestre 2010 afin de décider de sa poursuite.

En conclusion, le BVD est d'avis qu'il est nécessaire d'offrir des outils variés aux personnes aux prises avec des situations de violences domestiques. Le site internet violencequefaire.ch, tel que souhaité par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)³⁹ ainsi que la traduction du site internet du BVD en 7 langues, en particulier des parties relatives aux « informations juridiques » et à « l'aide d'urgence » illustrent la variété des outils disponibles.

Grâce à cette diversité, chaque personne concernée peut utiliser un mode de communication qu'il maîtrise pour obtenir l'écoute, l'aide et l'orientation appropriée.

7. Campagnes d'information et de prévention contre les violences domestiques

7.1. Campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques – 2009

La CLVD, initiée par le canton de Genève et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)⁴⁰, a mis sur pied une campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques. Du 25 novembre au 8 décembre 2009, des affiches de format mondial⁴¹ ont été placardées dans les rues des cantons romands et de celui de Berne. La reprise d'un concept utilisé en 2008 pour la promotion du site internet romand violencequefaire.ch a permis d'en limiter les coûts. Outre la promotion de ce site, le numéro de téléphone « violences domestiques 0840 110 110 » figurait également sur le site du canton de Genève, en tant que référence.

³⁹ Dans ce sens, le BVD souhaite que le canton de Genève participe à la pérennisation financière du site internet romand violencequefaire.ch, telle que souhaitée par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

⁴⁰ Se référer au rapport d'activité 2007 – www.ge.ch/violences-domestiques/doc/publications/rapport-d-activites.pdf

⁴¹ Affiches de la campagne: ww.geneve.ch/violences-domestiques/doc/publications/Affiches_Conference_latine.pdf

7.2. Campagne d'information et de prévention genevoise contre les violences domestiques - 2010

Donnant suite aux décisions prises par la CCVD concernant la mise sur pied d'une campagne d'information genevoise contre les violences domestiques qui aurait lieu en 2010, la sous-commission « information-prévention », dirigée par le BVD et le SPPE, a développé un concept, avec l'aide de l'agence privée de création en communication Etienne & Etienne. Le message diffusé se veut simple, percutant et s'adressant à tous les protagonistes de la violence, ainsi qu'à leurs proches et au grand public. Il sera décliné dans les années ultérieures. Il incite les personnes à consulter rapidement, via la nouvelle ligne téléphonique « Violences domestiques 0840 110 110 ». Différents médias sont prévus dont des affichages dans la rue, des spots cinémas et des supports papier : le budget obtenu suite à une demande de financement déterminera leur utilisation.

8. Formation sur les violences domestiques

La formation des professionnel-le-s du terrain aux spécificités de la violence domestique est particulièrement importante autant au niveau de la détection des cas qu'à celui de leur prise en charge. Le BVD souhaite s'assurer qu'il existe une offre adéquate de formation dans le canton, à disposition des futur-e-s professionnel-le-s de même qu'au titre de la formation continue, et ceci pour l'ensemble des professions concernées : médecins, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, avocat-e-s, policières et policiers, etc. A cette fin, un stagiaire a été mandaté par le BVD pour effectuer un état des lieux auprès d'un grand nombre d'institutions du canton, académiques ou œuvrant sur le terrain. Une synthèse des informations recueillies paraîtra début 2010 et pourrait amener le BVD à effectuer certaines propositions.

Dans ce domaine, deux institutions du réseau se sont particulièrement illustrées en 2009, sur l'impulsion de leurs groupes de pilotage « violences domestiques » respectifs. D'une part, la police a inclus un nouveau module de formation obligatoire sur les violences domestiques dans la formation continue des policiers et des policières ayant 6 à 10 ans de pratique. D'autre part, l'Hospice général a mis sur pied un module de sensibilisation aux violences domestiques obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en prise directe avec les usagers. 40 demi-journées ont ainsi été dispensées à environ 600 personnes. Le BVD, qui y a assisté en tant que participant ou formateur, relève la qualité de ces modules de formation intra-

institutionnels et souhaite que les autres institutions genevoises, dites « généralistes », s'en inspirent largement.

9. Diffusion et prise d'informations

Durant l'année 2009, le BVD a profité de diverses sollicitations médiatiques (radio, télévision, presse) pour faire connaître son existence et répondre à des questions concernant son champ d'activité. Il a également initié des articles comme « L'importance du constat médical dans les situations de violences conjugales et familiales »⁴² paru dans « la lettre de l'Association des Médecins Genevois ». Il a de plus participé à l'étude « La violence dans les relations de couple »⁴³, publiée par le BFEG. Enfin, le BVD a participé en tant qu'expert au 4th milestones of a global campaign for violence prevention meeting: « Boosting global violence prevention », organisé par l'Organisation mondiale de la santé, à la co-organisation du Colloque « Violences faites aux femmes au nom de l'honneur », soutenu par l'office des droits humains⁴⁴, et, entre autres, à la conférence organisée par l'association Ruban blanc⁴⁵.

Le BVD s'est également déplacé à Paris pour assister au colloque « Penser l'infanticide » et en a profité pour rencontrer la responsable de la communication de la Fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM/France).

10. Les perspectives pour 2010

Le BVD prévoit l'aboutissement de chantiers importants:

- L'acceptation du projet de modification de la LVD par le Grand Conseil puis sa mise en œuvre.
- La participation de nouvelles institutions à l'observatoire des violences domestiques, principalement publiques, et la constitution d'un conseil chargé de discuter et d'interpréter les données statistiques annuelles obtenues.
- La réalisation de la campagne tout public sur les violences domestiques prévue au premier semestre 2010, avec un rappel en fin d'année 2010. Des

⁴² www.ge.ch/violences-domestiques/doc/28-01-09.pdf

⁴³ www.ge.ch/violences-domestiques/doc/documentations/violence-dans-les-relations-de-couple.pdf

⁴⁴ www.geneve.ch/dspe/actualites/welcome.asp?nId=236

⁴⁵ www.white-ribbon.ch/

événements médiatiques auront lieu à cette occasion afin de renforcer la visibilité de cette campagne.

Le BVD sera également attentif à:

- Faire un bilan semestriel puis annuel du fonctionnement de la ligne téléphonique « violences domestiques 0840 110 110 ».
- Encourager les institutions non-spécialistes dans ce domaine à maintenir, renforcer ou développer des groupes de pilotage « violences domestiques » intra-institutionnels. Le travail accompli par ces groupes au sein de la police ou de l'Hospice général conforte le BVD à promouvoir cette démarche.
- Etre à l'écoute des professionnel-le-s œuvrant auprès de personnes mineures aux prises avec des situations de violences domestiques. A cette occasion, un rapprochement avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et l'office de la jeunesse en particulier, est souhaité.

Le BVD œuvrera en particulier dans :

- *Le domaine de la formation.* Le BVD est d'avis que l'ensemble des professionnel-le-s œuvrant dans les institutions du canton de Genève concernées par cette problématique doit être sensibilisé à ce thème. Le BVD postule que cette sensibilisation devrait avoir lieu lors des études professionnelles et lors de formations continues intra ou inter-institutionnelles. La police genevoise et l'Hospice général se sont engagés dans cette voie et ont développé à satisfaction des modules de sensibilisation violences domestiques destinés spécifiquement aux professionnel-le-s de leur entreprise. Durant l'année 2010, le BVD fera paraître un rapport sur le sujet contenant des propositions concrètes et il tentera d'encourager d'autres entreprises ainsi que l'Université de Genève et les écoles de formation professionnelle à suivre la même voie que les deux institutions précitées. Les FVD permettront aussi aux professionnel-le-s d'approfondir leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.
- *Le domaine de l'« outillage violences domestiques » des professionnel-le-s genevois-es.* Les premiers outils développés par le BVD, en collaboration avec la sous-commission « outillages des professionnel-le-s », seront mis à disposition de ces derniers entre le dernier trimestre 2010 et le premier semestre 2011. Comme énoncé dans le rapport d'activité 2008, il s'agira d'une plaquette de poche transmissible aux personnes en difficulté, un guide papier facile d'accès pour les professionnel-le-s et un site internet également destiné à ces derniers dont la maintenance sera assurée par le BVD.